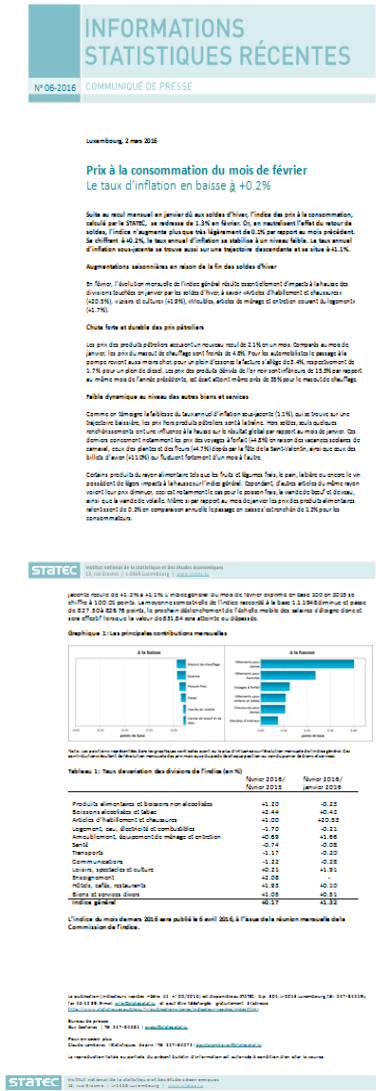


Guide d'utilisation des communiqués de presse – Indices des prix à la consommation

• Remarques générales:

- La publication mensuelle des indices des prix à la consommation est accompagnée par un communiqué de presse
- Les communiqués de presse en relation avec l'indice des prix peuvent être téléchargés gratuitement sur le Portail des Statistiques à l'adresse suivante:
<http://www.statistiques.public.lu/fr/actualites/economie-finances/prix/index.html>
- Dans le but de faciliter la consultation aux lecteurs habitués, mois après mois le communiqué de presse en relation avec l'inflation présente une structure similaire. Ce présent guide est destiné à présenter cette structure et l'information qui chaque mois peut être trouvée dans la publication.
- D'autres explications en relation avec les concepts repris dans le communiqué de presse peuvent être trouvées dans le glossaire ainsi que dans la foire aux questions de notre site Internet.



Cette première partie reprend les informations essentielles de l'indice des prix à la consommation.

-La valeur de l'indice en points indiciaires en base 100=2015

-Le taux mensuel
(=évolution de l'indice base 100 en 2015 par rapport au mois précédent)

-Le taux annuel
(=évolution de l'indice base 100 en 2015 pour un mois par rapport au même mois de l'année précédente)

-Le taux annuel de l'inflation sous-jacente
L'indice d'inflation sous-jacente est une sous-série de l'indice général qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux. Ce concept permet d'apprécier l'évolution des prix (hors produits pétroliers et autres prix qui sont exclus).

INFORMATIONS STATISTIQUES RÉCENTES

N° 06-2016 COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Luxembourg, 2 mars 2016

Prix à la consommation du mois de février

Le taux d'inflation en baisse à **+0.2%**

Suite au recul mensuel en janvier dû aux soldes d'hiver, l'indice des prix à la consommation, calculé par le STATEC, se redresse de **1.3%** en février. Or, en neutralisant l'effet du retour de soldes, l'indice n'augmente plus que très légèrement de **0.1%** par rapport au mois précédent. Se chiffrant à **+0.2%**, le taux annuel d'inflation se stabilise à un niveau faible. Le taux annuel d'inflation sous-jacente se trouve aussi sur une trajectoire descendante et se situe à **+1.1%**.

Augmentations saisonnières en raison de la fin des soldes d'hiver

En février, l'évolution mensuelle de l'indice général résulte essentiellement d'impacts à la hausse des divisions touchées en janvier par les soldes d'hiver, à savoir «Articles d'habillement et chaussures» (+20.5%), «Loisirs et culture» (+1.9%), «Meubles, articles de ménage et entretien courant du logement» (+1.7%).

Chute forte et durable des prix pétroliers

Les prix des produits pétroliers accusent un nouveau recul de 2.1% en un mois. Comparés au mois de janvier, les prix du mazout de chauffage sont freinés de 4.8%. Pour les automobilistes le passage à la pompe revient aussi moins cher, pour un plein d'essence la facture s'allège de 3.4%, respectivement de 1.7% pour un plein de diesel. Les prix des produits dérivés de l'or noir sont inférieurs de 15.3% par rapport au même mois de l'année précédente, cet écart atteint même près de 35% pour le mazout de chauffage.

Faible dynamique au niveau des autres biens et services

Comme en témoigne la faiblesse du taux annuel d'inflation sous-jacente (1.1%), qui se trouve sur une trajectoire baissière, les prix hors produits pétroliers sont à la traîne. Hors soldes, seuls quelques renchérissements ont une influence à la hausse sur le résultat global par rapport au mois de janvier. Ces derniers concernent notamment les prix des voyages à forfait (+4.8%) en raison des vacances scolaires de carnaval, ceux des plantes et des fleurs (+4.7%) dopés par la fête de la Saint-Valentin, ainsi que ceux des billets d'avion (+11.0%) qui fluctuent fortement d'un mois à l'autre.

Certains produits du rayon alimentaire tels que les fruits et légumes frais, le pain, la bière ou encore le vin possèdent de légers impacts à la hausse sur l'indice général. Cependant, d'autres articles du même rayon voient leur prix diminuer, ceci est notamment le cas pour le poisson frais, la viande de bœuf et de veau, ainsi que la viande de volaille. Même si par rapport au mois de janvier les prix des produits alimentaires ralentissent de 0.2% en comparaison annuelle le passage en caisse s'est renchéri de 1.2% pour les consommateurs.

Date de publication du communiqué de presse.

Le mois auquel l'indice se rapporte.

Le taux annuel (comparaison de l'indice général du mois par rapport à l'indice général du même mois de l'année précédente) est toujours repris dans le titre.

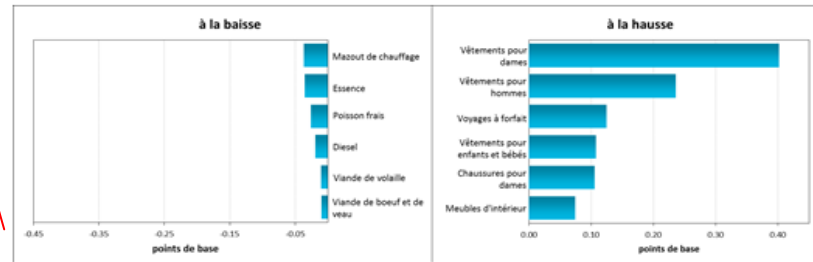
L'incidence, exprimée en points indiciaires, indique dans quelle mesure une sous-catégorie contribue à la différence entre la valeur de l'indice général du mois en cours et la valeur de l'indice général du mois précédent

Le tableau du communiqué de presse présente parmi les 242 catégories celles qui ont eues la plus forte incidence (à la hausse ou à la baisse) sur l'indice général. Cette incidence dépend aussi bien de l'évolution du prix pour la position que du poids de la position dans le calcul d'agrégation qui mène à l'indice général. Par exemple, le Mazout de chauffage contribue à hauteur de -0.04 point indiciaire et les Vêtements pour dames à hauteur de 0.40 point indiciaire

L'indice pour le Mazout de chauffage a diminué de 4.8 % par rapport au mois précédent. Cette évolution combiné à la pondération de la position mazout de chauffage a eu une incidence de -0.04 point indiciaire sur l'indice général.

Le taux annuel d'inflation passe de +0.5% en janvier à +0.2% en février, tandis que le taux d'inflation sous-jacente recule de +1.2% à +1.1%. L'indice général du mois de février exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 100.01 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 diminue et passe de 827.50 à 826.76 points, le prochain déclenchement de l'échelle mobile des salaires s'éloigne donc et sera effectif lorsque la valeur de 831.84 sera atteinte ou dépassée.

Graphique 1: Les principales contributions mensuelles



Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services.

Tableau 1: Taux de variation des divisions de l'indice (en %)

	février 2016/ février 2015	février 2016/ janvier 2016
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+1.20	-0.23
Boissons alcoolisées et tabac	+2.44	+0.42
Articles d'habillement et chaussures	+1.00	+20.53
Logement, eau, électricité et combustibles	-1.70	-0.21
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+0.69	+1.66
Santé	-0.74	-0.08
Transports	-1.17	-0.20
Communications	-1.22	-0.28
Loisirs, spectacles et culture	+0.21	+1.91
Enseignement	+2.08	-
Hôtels, cafés, restaurants	+1.93	+0.10
Biens et services divers	+1.05	+0.51
Indice général	+0.17	+1.32

L'indice du mois de mars 2016 sera publié le 6 avril 2016, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice.

La publication (Indicateurs rapides – Série A1 n° 02/2016) est disponible au STATEC b.p. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 247-84219, fax 46 42 89, E-mail: info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/indicateur-rapides/index.html>

Bureau de presse
Guy Zacharias | Tél 247-84281 | press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus
Claude Lamboray | Statistiques de prix | Tél 247-84274 | claudelamboray@statec.etat.lu

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

L'indice général se décompose en 242 positions élémentaires qui regroupent les prix des 8045 biens et services relevés chaque mois. Les positions de l'indice sont regroupées dans 12 divisions principales. Ce tableau renseigne sur les variations mensuelles et les variations annuelles de ces divisions. Le regroupement des différents biens et services est identique pour tous les pays et se fonde sur une nomenclature internationale (E-COICOP5).

Un tiret (-) dans ce tableau signifie qu'il n'y a eu aucune variation pour cette division pour un mois donné. Il ne signifie pas que les prix pour cette division n'ont pas été relevés. La mention 0.00 % signifie qu'il y a eu une évolution mais qui n'est pas perceptible à deux décimales

Prochaine date de publication de l'indice

Personne à contacter pour obtenir davantage d'informations